



Arrêt de maladie erreur du patron

Par Courroux

Bonjour, j'ai été en CDD pendant 3 mois dans l'espace vert, étant en arrêt maladie 15 jours à la fin de mon contrat mon patron m'a dit d'envoyer mon arrêt à la MSA. Cependant la MSA m'a informé que ce n'était pas à eux de m'indemniser mais à la CPAM car étant en CDD de moins de 6 mois je reste affilié à la CPAM. J'ai été en arrêt du 27/11 au 08/12/2023 on est aujourd'hui le 02/01/2024 et j'apprends que je ne serai pas indemnisé. Que faire svp? Puis-je demander compensation ? Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Pourquoi parlez-vous d'une erreur du patron ? C'est vous qui deviez vous renseigner en temps utile.
Contactez la CPAM.

Par Courroux

Pck je lui est demandé 3 fois avant de l'envoyer et il m'a confirmé qu'il fallait que je l'envoie à la MSA et non la CPAM

Par yapasdequoi

Un autre fois vous demanderez à plusieurs sources de vous informer.
Un appel à la CPAM aurait pris 5 minutes.
Vous ne serez pas indemnisé, c'est maintenant trop tard.

[url=https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/maladie-accident-hospitalisation/arret-travail-maladie/arret-travail-maladie-salarie]https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/maladie-accident-hospitalisation/arret-travail-maladie/arret-travail-maladie-salarie[/url]